

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Juin 2019

Année 2018



Cc Entre Saône et Grosne  
30, Rue des Mûriers  
71240 SENNECEY-LE-GRAND  
Tél : 03 85 44 91 92 / Fax : 03 85 44 09 99  
contact@cc-entresaoneetgrosne.fr  
www.cc-entresaoneetgrosne.fr

---

# Sommaire

---

<b>1. DES INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>3</b>
1.1. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	5
1.2. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES .....	6
1.2.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles</i> .....	6
1.2.1.1 Population desservie et quantités collectées .....	6
1.2.1.2 Organisation de la collecte .....	7
1.2.1.3 Informations complémentaires .....	7
1.2.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers</i> .....	7
1.2.2.1 Population desservie .....	8
1.2.2.2 Quantités collectées .....	8
1.2.2.3 Informations complémentaires .....	10
1.2.3. <i>La collecte en déchèteries</i> .....	11
1.2.3.1 Jours et heures d'ouverture.....	11
1.2.3.2 Déchets acceptés.....	11
1.2.3.3 Quantités collectées .....	13
1.2.3.4 Dépôts des professionnels .....	14
1.2.3.5 Evolution des tonnages.....	14
1.2.3.6 Evolution des tonnages suites à la mise en place des barrières automatiques .....	15
1.2.4. <i>Collectes des vêtements</i> .....	16
1.3. EVOLUTION DES COLLECTES.....	16
1.4. LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES .....	17
1.4.1. <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)</i> .....	17
1.4.2. <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i> .....	18
1.4.3. <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i> .....	19
1.4.4. <i>Informations complémentaires</i> .....	19
<b>2. DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>20</b>
2.1. PREVENTION ET COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS.....	20
2.2. LES INDICATEURS FINANCIERS .....	21
2.2.1. <i>Le budget déchets 2018</i> .....	21
2.2.2. <i>Compte de résultat 2018</i> .....	21
2.2.3. <i>Matrice 2018</i> .....	22
2.2.4. <i>La redevance incitative</i> .....	22

# Introduction générale sur le rapport annuel

## **Obligation réglementaire :**

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

## **Objectifs :**

Ce rapport présente les principaux déchets collectés sur la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » ainsi que la nature de leur traitement, les tonnages collectés et le montant global des dépenses du service d'élimination des déchets.

## **Diffusion du rapport annuel :**

Dans un premier temps, ce rapport est présenté au cours d'un Conseil Communautaire à tous les délégués. Un exemplaire est ensuite transmis à chaque maire qui le diffuse auprès de son conseil municipal.

Chaque habitant de la Communauté de Communes peut en prendre connaissance sur le site internet, sur demande au service déchets de la Communauté de Communes ou dans les Mairies.

# I. DES INDICATEURS TECHNIQUES

Le territoire de : Cc Entre Saône et Grosne

***Cc Entre Saône et Grosne : 23 communes adhérentes et 11 804 habitants (INSEE)***

La Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » a été créée en 1988. Il s'agit d'un « SIVOM ». Par la suite, en 1995, elle change de nom et devient « District » sans pour autant changer de compétences. C'est à cette époque que la collecte et le traitement des déchets sont mis en place. Ce n'est qu'en 2001, que le « District » disparaît pour laisser place à la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne ». Cette collectivité est composée de 17 communes, et 28 élus siègent au conseil dont 15 dans la commission déchets.

Les points d'apport volontaire sont en place sur le secteur depuis 2000 pour les emballages et le verre. La Communauté de Communes a adhéré au SMET 71 pour le traitement des déchets dès sa création en septembre 2003.

En 1996, le « District » fait construire 3 déchèteries : Sennecey le Grand, Nanton, et une déchèterie relais à Etrigny, ce qui représente une déchèterie pour 3 083 habitants. La déchèterie de Nanton est agrandie en 2008 et mise aux normes en 2015. Depuis 2010, les habitants de la commune de Messey sur Grosne (739 habitants) peuvent, par convention, accéder à la déchèterie de Nanton.

La déchèterie d'Etrigny a été fermée en août 2012 car elle était située juste en dessous de ligne haute tension, ce qui n'était pas conforme en cas d'incendie.

La déchèterie de Sennecey le Grand a été agrandie en 2013/2014.

Les différentes collectes et filières se sont mises en place au fur et à mesure avec, par exemple, la collecte des lampes en 2009 ou la collecte des DEEE en 2010, Ecomobilier en 2015. De nombreux projets sont en cours au sein du service déchets.

Il est à noter que suite au Schéma de coopération intercommunale, six nouvelles communes de l'ex Communauté de Communes « Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent » nous ont rejoint au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



## Collectivités adhérentes

Dept	Collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population	Date d'adhésion
71	BEAUMONT SUR GROSNE	1	348	01/01/2000
71	BISSY SOUS UXELLES	1	75	01/01/2017
71	BOYER	1	709	01/01/2000
71	BRESSE SUR GROSNE	1	201	01/01/2000
71	CHAMPAGNY SOUS UXELLES	1	91	01/01/2000
71	CHAPAIZE	1	204	01/01/2017
71	CORMATIN	1	560	01/01/2017
71	CURTIL SOUS BURNAND	1	138	01/01/2017
71	ETRIGNY	1	477	01/01/2000
71	GIGNY SUR SAONE	1	571	01/01/2000
71	JUGY	1	331	01/01/2000
71	LA CHAPELLE DE BRAGNY	1	260	01/01/2000
71	LAIVES	1	1055	01/01/2000
71	LALHEUE	1	399	01/01/2014
71	MALAY	1	301	01/01/2017
71	MANCEY	1	408	01/01/2000
71	MONTCEAUX RAGNY	1	37	01/01/2000
71	NANTON	1	647	01/01/2000
71	SAINT AMBREUIL	1	547	01/01/2000
71	SAINT CYR	1	772	01/01/2000
71	SAVIGNY SUR GROSNE	1	233	01/01/2017
71	SENNECEY LE GRAND	1	3206	01/01/2000
71	VERS	1	234	01/01/2000
TOTAL		23	11804	

## Communes non adhérentes desservies par un ou plusieurs services de la collectivité

Dept	Communes clientes	Population	Services
71	Messey-sur-Grosne	756	Déchèterie de Nanton + Sennecey le Grand + Malay
71	Sercy	97	
71	Santilly	353	
71	Saint gengoux le national	1076	

71	Burnand	135	
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>2417</b>	

## **1.1. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC**

Dans le cadre de la collecte, la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » a contracté avec des prestataires privés :

- pour la collecte des OMR : société VEOLIA Propreté
- pour la collecte des déchets non dangereux de déchèterie : société VEOLIA Propreté
- pour la collecte des déchets dangereux de déchèterie : société EDIB
- pour la collecte sélective du verre : société SOLOVER
- pour la collecte des emballages ménagers et les papiers : société VEOLIA Propreté
- pour le tri des emballages ménagers : société Bourgogne recyclage

L'ensemble des marchés de collecte et traitement arrivent à échéance le 31 décembre 2021, renouvelable encore deux fois un an, ce qui le porte à fin 2023

La fréquence de la collecte est variable en fonction du nombre d'habitants et du type de déchets (ordures ménagères, emballages ménagers, encombrants, déchets verts, déchets banals assimilables, déchets spéciaux...). Depuis août 2012, toutes les communes sont passées à un ramassage d'ordures ménagères par semaine. Les PAV emballages sont également collectés toutes les semaines suite à la mise en place de la Redevance Incitative. Les PAV papier et verre sont, quant à eux collectés tous les 15 jours.

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	x	01/01/1993			
Collecte sélective	x	04/07/1994			
Déchèterie	x	01/06/1996			
Traitement			x	01/01/1993	Smet Nord Est 71

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le haut de quai, c'est-à-dire le gardiennage, de chacune des 3 déchetteries est géré en régie par la Communauté de Communes.

	Agents de la collectivité
Nombre total d'agents affectés au service déchets	6.32 ETP soit 5.5 gardiens = 3.36ETP 2 Administratifs = 1.66 ETP 1,5 Agent d'entretien = 1,3 ETP

### **Autorisations administratives, agréments et certifications**

Agrément	Début	Barème
Agrément Eco TLC (textile, linge, chaussure)	31/08/2011	
Agrément Eco-Emballages	01/09/2005	Barème E
Agrément EcoFolio pour les imprimés	28/10/2009	
Agrément Ecosystème pour les DEEE	15/11/2009	

Agrément Eco mobilier pour les meubles	01/05/2015	
Agrément DASTRI	16/01/2014	
Agrément Récylum pour les DEEE	14/09/2009	
Agrément ECO DDS pour les DD	01/01/2017	

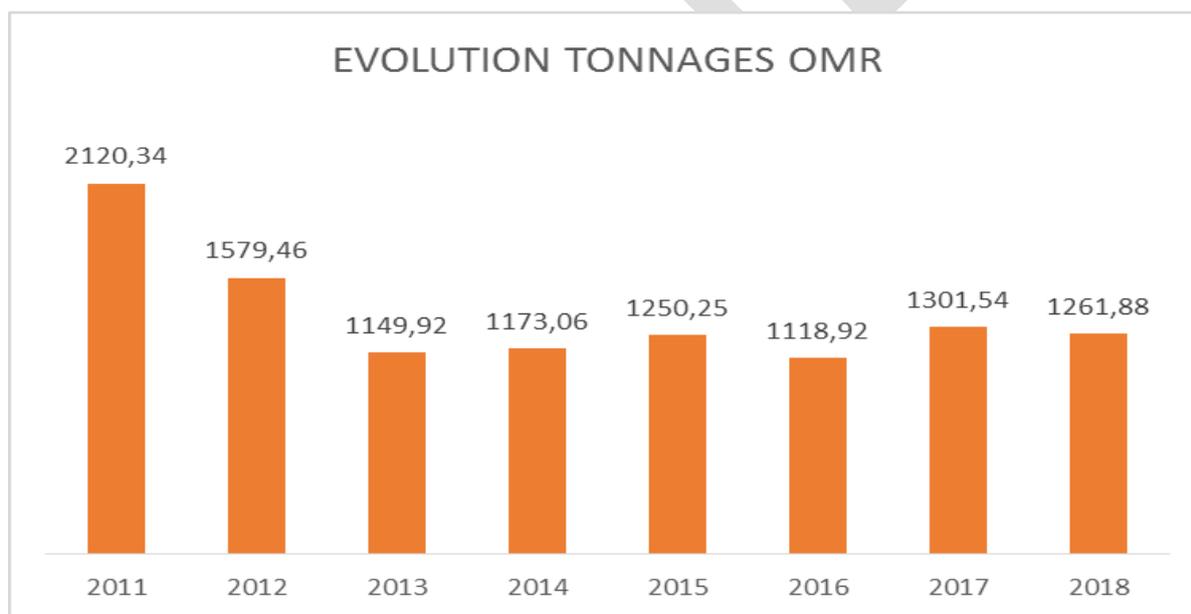
## **1.2. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES**

### *1.2.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles*

**11 804 habitants desservis,  
1 261.88 tonnes collectées soit 106.90 kg/habitant desservi**

#### 1.2.1.1 Population desservie et quantités collectées

En 2017, tous les usagers du territoire sont collectés en porte à porte, en bacs, fournis par la Communauté de Communes. Le tonnage d'OMr de cette année représente 1 261.88 tonnes, soit 106.90 kg/habitant/an, pour rappel en 2017 nous étions à 110.21 kg/habitant, La moyenne du département étant de 228 kg/hab. L'arrivée des 6 nouvelles communes n'a donc pas modifiée notre ratio, preuve que ces nouveaux habitants ont également la fibre du tri.



L'évolution des OMr entre 2011 (année précédant la mise en place de la redevance incitative) et 2018 représente une baisse de 40% mais ce chiffre n'est pas significatif puisque le tonnage des 6 nouvelles communes est inconnu pour 2011. Si on compare le ratio par habitant, la baisse entre 2011 et 2017 (en prenant en compte l'évolution de la population) est de 48.81%.

Population desservie	Quantité collectée
----------------------	--------------------

	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
<b>Collecte en porte à porte</b>	11 804	11 804	100,0%	0	1 261.88	106.90

#### 1.2.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des OMr est organisée en marché de prestation de service avec l'entreprise Veolia. Cette dernière est dotée d'un camion équipé pour le flashage des bacs pucés. Les données collectées nous sont transmises chaque semaine.

#### **Points de regroupements :**

La Communauté de Communes ne possède pas de points de regroupement. Seuls 3 logements possèdent des bacs collectifs, ce qui représente une centaine de personnes.

#### **Détail des fréquences de collecte par secteur**

	Population desservie	Fréquence de collecte
<b>Secteur 1 :</b>	L'ensemble de la collectivité 11 804 hab	1 fois par semaine

#### 1.2.1.3 Informations complémentaires

Evolution des tonnages 2017 et 2018 = -39.66T
---

Le ratio par habitant est stable.

Les dépôts sauvages restent présents sur notre territoire mais sans pour autant avoir évolué en quantité.

### *1.2.2. La collecte sélective des emballages ménagers*

<i>11 804 habitants desservis, 1 123.64 tonnes collectées soit 95.19 kg/habitant desservi</i>
---

Les collectes du verre, des emballages et des journaux revues magazines (JRM) sont organisées en marché de prestation de services par les entreprises suivantes : Solover pour le verre, Véolia pour les emballages et le papier.

Année de démarrage de la collecte du verre en PAV : 1995

Année de démarrage de la collecte des autres emballages en PAV: 2000

Année de démarrage de la collecte des papiers en PAV: 2017

Les PAV sont collectés toutes les semaines pour les emballages et tous les 15 jours pour les JRM et le verre.

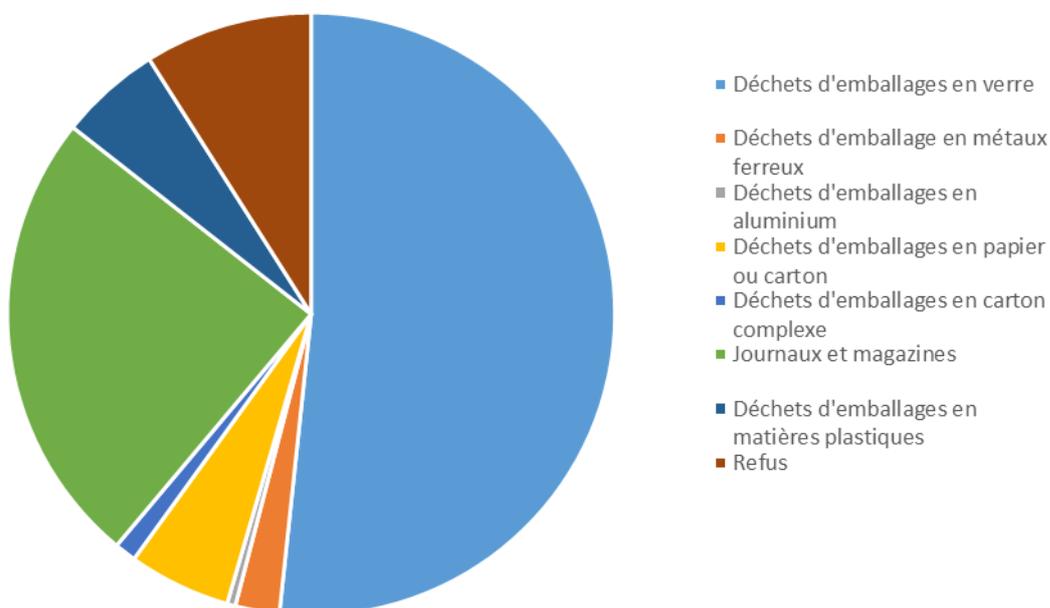
### 1.2.2.1 Population desservie

	Population desservie			
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes
<b>Verre</b>	11 804	11 804	100%	0
<b>Autres Emballages</b>	11 804	11 804	100%	0
<b>Journaux Magazines</b>	11 804	11 804	100%	0

### 1.2.2.2 Quantités collectées

	Total 2017		Total 2018	
	Total collecté en tonnes	Quantités collectées en kg/hab desservi	Total collecté en tonnes	Quantités collectées en kg/hab desservi
Déchets d'emballages en verre	600,32	50,86	580,6	49,19
Déchets d'emballage en métaux ferreux	30,89	2,62	26,391	2,24
Déchets d'emballages en aluminium	2,12	0,18	4,998	0,42
Déchets d'emballages en papier ou carton	66,97	5,67	61,192	5,18
Déchets d'emballages en carton complexe	12,73	1,08	13,01	1,10
Journaux et magazines	258,15	21,87	276,089	23,39
Déchets d'emballages en matières plastiques	49,14	4,16	60,808	5,15
Refus	79,3	6,72	100,553	8,52
<b>TOTAL</b>	<b>1099,62</b>	<b>93,16</b>	<b>1123,641</b>	<b>95,19</b>

## REPRESENTATION CONTENU PAV 2018



Les refus de tri correspondent à 8.95% des emballages recyclables collectés (100.55 T de refus, soit 8.52 kg/habitant), cela représente une perte de 26 277€ (comparaison circuit tri et circuit OM)  
 Pour information, vous trouverez ci-dessous la comparaison entre les ratios par habitant au niveau du département et la Communauté de communes :

	Quantités collectées en kg/hab	
	DEP 71 - 2013	CC 2017
Déchets d'emballages en verre	36	49,19
Déchets d'emballage en métaux ferreux	2	2,24
Déchets d'emballages en aluminium	0,1	0,42
Déchets d'emballages en papier ou carton	6	5,18
Déchets d'emballages en carton complexe	0,8	1,10
Journaux et magazines	24	23,39
Déchets d'emballages en matières plastiques	4	5,15
REFUS	14	8,52

<b>TOTAL</b>	<b>86,90</b>	<b>95,19</b>
--------------	--------------	--------------

Lorsque que l'on compare les données départementales à celle de la collectivité, on constate que notre collectivité est plus forte en matière de tri du verre et équivalente pour les emballages. La mise en place des PAV JRM nous a permis de combler notre faiblesse au niveau de la collecte des papiers.

### 1.2.2.3 Informations complémentaires

La collectivité doit faire face à des refus de tri importants. Malgré la mise en place en 2013 d'un plan de communication autour des PAV, les mauvais dépôts continuent, par méconnaissance ou pour se débarrasser de ses OMr.

La tendance des refus de tri est à la hausse comparée à 2017, la communication sur les PAV reste constante. La présence d'un ambassadeur de tri serait un plus pour notre territoire.

Différentes actions ont été proposées afin d'améliorer nos performance de collective sélective, via le plan d'action CITEO.

Territoire concerné	Population concernée	Objectif	Thématique	Levier d'amélioration	
Ensemble de la CCSG	11342	Augmenter les tonnes de collecte sélective à coût maîtrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Renforcer la communication indispensable afin d'entretenir le geste de tri sur l'ensemble du territoire	▼ ...
Territoire Ouest	500	Augmenter les tonnes de collecte sélective à coût maîtrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri	▼ ...
Ensemble de la CCSG	11342	Augmenter les tonnes de collecte sélective à coût maîtrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Améliorer le réseau des points de collecte sélective (Densification, optimisation de la localisation)	▼ ...
Habitat verticale	200	Augmenter les tonnes de collecte sélective à coût maîtrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri	▼ ...
Ensemble de la CCSG	12564	Augmenter les tonnes de collecte sélective à coût maîtrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Améliorer le réseau des points de collecte sélective (Densification, optimisation de la localisation)	▼ ...

### 1.2.3. La collecte en déchèteries

**3 déchèteries, 14 221 habitants desservis, 3 690.81 tonnes collectées**

La Communauté de Communes possède 3 déchèteries : Malay, Nanton et Sennecey-le-Grand. Les déchèteries de Nanton et Sennecey le Grand sont gérées en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La gestion de la déchèterie de Malay est revenue à notre collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite au schéma de coopération intercommunale.

Des barrières automatiques ont été installées début 2017 et sont opérationnelles depuis avril 2017. (L'année 2017 étant une année test afin de laisser aux usagers le temps de s'habituer et de venir chercher un badge en cas de problème)

#### 1.2.3.1 Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
<b>Déchèterie de Malay</b>	?	x	x	x	x	x	x		mardi 9h00 - 12h Mercredi, jeudi et vendredi : 14h -18* samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h* *Fermeture à 17h du 1/11 au 31/03
<b>Déchèterie de Nanton</b>	01/06/1996	x	x	x	x	x	x		lundi à vendredi 9h00 - 12h mercredi et samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h* *Fermeture à 17h du 1/11 au 31/03
<b>Déchèterie de Sennecey-le-grand</b>	04/07/1994	x	x	x	x	x	x		lundi à vendredi 14h -18h mercredi et samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h* *Fermeture à 17h du 1/11 au 31/03

#### 1.2.3.2 Déchets acceptés

##### Nature des déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets de mélange - tout	Déblais et gravats
<b>Déchèterie de Malay</b>	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A
<b>Déchèterie de Nanton</b>	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A
<b>Déchèterie de Sennecey-le-grand</b>	A	A	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté / R : refusé

Plastiques - textiles - verre : Déchets de verre, Déchets de matières plastiques, Déchets textiles

Piles et accumulateurs : Déchets de piles et accumulateurs, Piles électriques usagées, Batteries usagées

Métaux : Déchets de métaux non ferreux, Déchets métalliques, Déchets de métaux ferreux

Autres déchets dangereux : Déchets de produits agro-chimiques, Solvants usés, Petits déchets chimiques en mélange, Déchets de peintures, vernis, encres et colles, Médicaments non utilisés, Déchets acides

Déchets verts - bois : Déchets verts, Déchets de bois

Déblais et gravats : Déchets de béton, briques

Déchets de soins - DASRI : Déchets de soins et déchets biologiques infectieux

Huiles moteur : Huiles minérales usées

Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage

Déchets en mélange - tout venant : Déchets en mélange, Déchets et matériaux en mélange

Déchets amiantés : Déchets amiantés

Papiers - cartons : Déchets de papiers et cartons

Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE : Tubes fluorescents, Encombrants ménagers divers, Equipements électriques et électroniques hors d'usage

### Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
<b>Déchèterie de malay, Nanton Déchèterie de Sennecey le Grand</b>	Entreprises et artisans	A	accès autorisé : artisans, commerçants, entreprises exerçant une activité temporaire ds la zone. Sur présentation d'un badge professionnel ou d'une badge Suivi via le logiciel de gestion de la RI	Payant - 6 passages inclus dans l'abonnement de redevance incitative, 16€ / passage supplémentaire

Il est à noter également que la collectivité a signé en 2011 la charte d'accueil des professionnels en déchèterie. Ces derniers, afin de pouvoir accéder à nos déchèteries communautaires, doivent munis d'un badge d'accès (professionnel ou temporaire).

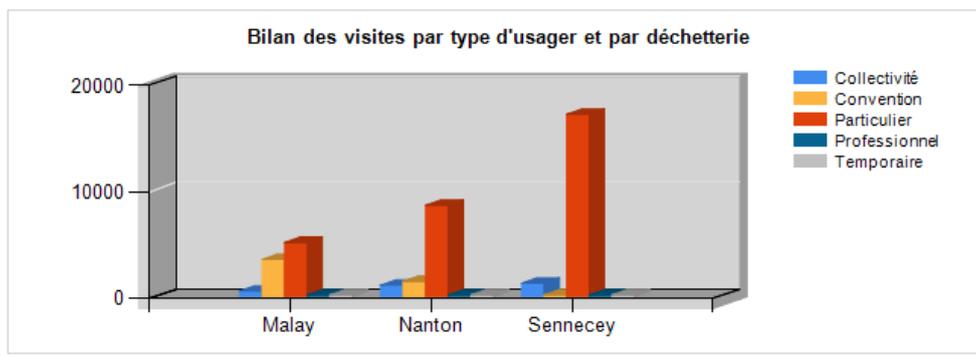
### Population desservie

	Population totale desservie	Population adhérente desservie	Population non adhérente desservie
<b>Déchèterie de Malay</b>	14 221	11 804	2192
<b>Déchèterie de Nanton</b>	14 221	11 804	2192
<b>Déchèterie de Sennecey-le-grand</b>	14 221	11 804	2192
<b>TOTAL sans double compte</b>	14 221	11 804	2192

La fréquentation pour 2018 est de 38 926 contre 51 252 pour 2017.

Année 2018

Site	Collectivité	Convention	Particulier	Professionnel	Temporaire	Total
Malay	512	3484	5076	72	20	9164
Nanton	1056	1429	8570	55	11	11121
Sennecey	1249	78	17111	155	48	18641
<b>Total</b>	<b>2817</b>	<b>4991</b>	<b>30757</b>	<b>282</b>	<b>79</b>	<b>38926</b>



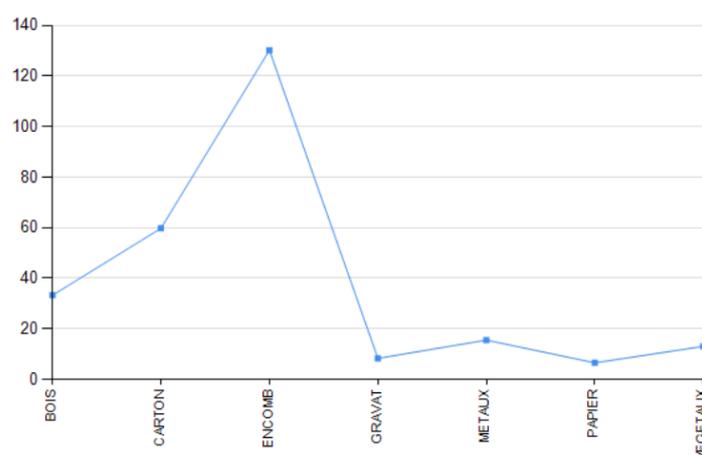
Il est à noter que sur 4 495 usagers ayant utilisé leur badge de déchetterie, seul 77 ont dépassé les 20 passages inclus dans leur abonnement.

### 1.2.3.3 Quantités collectées

Type de flux	Decheterie de Malay	Decheterie de Nanton	Decheterie de Sennecey le Grand	Total des trois déchèteries	Population desservie	kg/hab
Déchets verts	175,24	275,90	536,68	987,82	13996	70,58
Déchets de bois	162,58	160,18	192,26	515,02		36,80
Métaux ferreux	64,70	55,69	119,51	239,90		17,14
Métaux non ferreux						0,00
Pneus	0,00	0,00	11,25	11,25		0,80
Cartons	47,66	38,91	93,89	180,46		12,89
Encombrants ménagers ou divers non incinérables (tout-venant)	254,00	252,46	533,94	1040,40		74,34
Gravats	179,33	210,10	324,28	713,71		50,99
Huiles végétales	0,45	0,18	0,50	1,13		0,08
Huiles minérales	2,20	2,50	3,50	8,20		0,59
DEEE	41,06	38,22	62,78	142,05		10,15
Batteries	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Piles	0,26	0,55	0,63	1,43		0,10
Lampes	0,14	0,17	0,24	0,55		0,04
Cartouches encre	0,03	0,07	0,15	0,25		0,02
capsules nespresso	0,23	0,28	0,37	0,88		0,06
ressourcerie	0,00	0,00	19,69	19,69		1,41
DEA (mobilier)	0,00	0,00	86,24	86,24		6,16
Pateux	3,86	5,01	4,72	13,59		0,97
Aerosol	0,17	0,13	0,06	0,35		0,03
Autres DDS liquides/Solvant	0,27	1,18	1,01	2,46		0,18
DDS vidés	0,46	0,11	0,06	0,63		0,05
Phyosanitaires	0,40	0,29	0,21	0,90		0,06
Filtres à huile	0,13	0,22	0,32	0,67		0,05
Acide	0,01	0,02	0,05	0,08		0,01
Bases	0,00	0,01	0,03	0,05		0,00
Combustibles	0,09	0,03	0,04	0,16		0,01
Produits non identifiés	1,11	0,43	0,12	1,67		0,12
DASRI	0,00	0,33	0,91	1,23		0,09
<b>TOTAL</b>	<b>752,23</b>	<b>758,79</b>	<b>1342,53</b>	<b>3841,38</b>		<b>13996,00</b>

### 1.2.3.4 Dépôts des professionnels

Déchets	Unité	Professionnel	Total	%	Total	%
BOIS	m3	33	33	12,48%	33	12,48%
CARTON	m3	60	60	22,42%	60	22,42%
ENCOMB	m3	130	130	48,87%	130	48,87%
GRAVAT	m3	8	8	3,10%	8	3,10%
METAUX	m3	16	16	5,82%	16	5,82%
PAPIER	m3	6	6	2,44%	6	2,44%
VEGETAUX	m3	13	13	4,88%	13	4,88%
<b>Total</b>		<b>267</b>	<b>267</b>	<b>100,00%</b>	<b>267</b>	<b>100,00%</b>

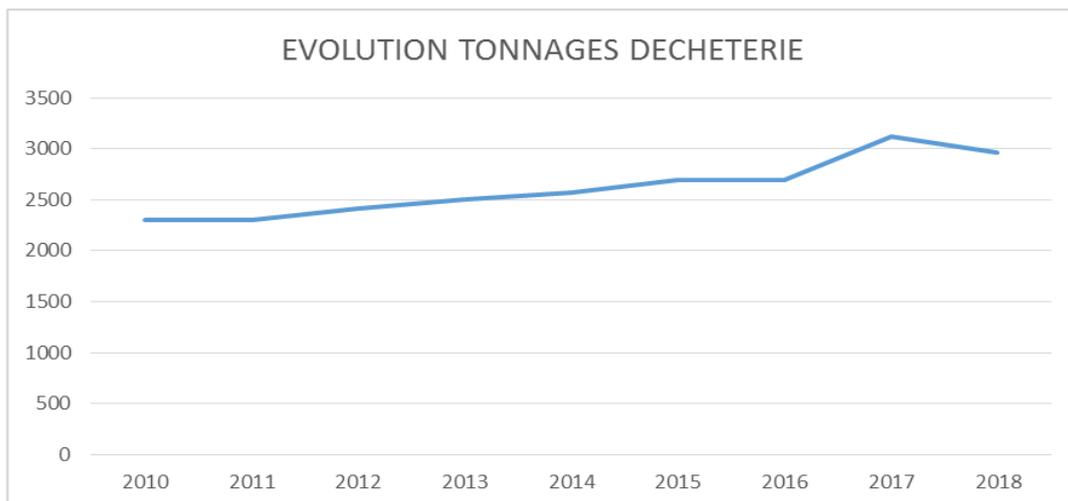


On remarque que les professionnels déposent principalement des encombrants. Pour les autres déchets, ils possèdent bien souvent leur propre filière.

### 1.2.3.5 Evolution des tonnages

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution depuis 2010	Evolution suite à la RI
<i>Bois</i>	321,74	339,28	373,7	378	419,84	446,6	438,56	501,2	515,02	60,07	36,25
<i>Ferraille</i>	185,19	170,32	169,4	168,71	168,12	187,44	191,14	249,57	239,89	29,54	42,19
<i>Carton</i>	119,39	123,15	135,48	139,46	137,06	144,33	158,94	173,13	180,46	51,15	29,40
<i>DV</i>	1028,94	1009,94	1028,2	1045,88	1037,98	1112,72	1132,18	1226,48	987,82	-4,00	-5,55
<i>Ultimes</i>	646,06	664,12	709,5	770,22	807,34	799,64	774,88	969,14	1040,4	61,04	35,08
<b>TOTAL</b>	<b>2301,32</b>	<b>2306,81</b>	<b>2416,28</b>	<b>2502,27</b>	<b>2570,34</b>	<b>2690,73</b>	<b>2695,7</b>	<b>3119,52</b>	<b>2963,59</b>		

(Hors gravats, déchets dangereux et déchets collectés par les eco-organismes)

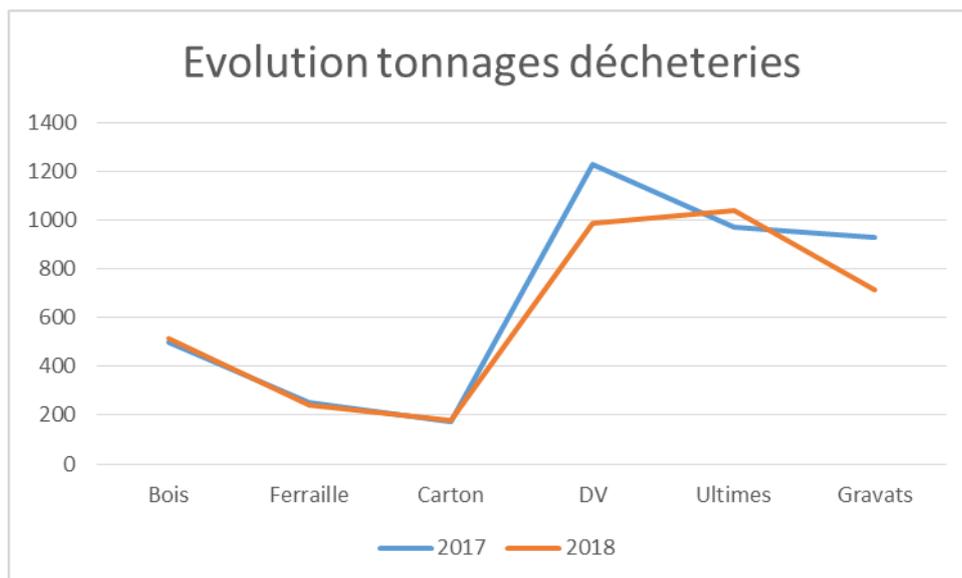


La Communauté de Communes Sud de la Côte Chalonnaise a renouvelé sa convention pour le village de Messey sur Grosne, Santilly, Sercy Saint gengoux le national et Burnand soit 2 192 habitants. L'évolution des tonnages s'explique avec l'arrivée de la déchèterie de Malay.

#### 1.2.3.6 Evolution des tonnages suites à la mise en place des barrières automatiques

Sur notre territoire, des barrières automatiques sont installés depuis mars 2017, mais sans limiter les passages. 2018 étant l'année de commencement réelle. Pour rappel, les particuliers ont 20 passages à l'année compris dans leur abonnement, les professionnels 6.

	<b>2017 (en tonnes)</b>	<b>2018 (en tonnes)</b>	<b>Variations</b>
<i>Bois</i>	501,2	515,02	2,76%
<i>Ferraille</i>	249,57	239,89	-3,88%
<i>Carton</i>	173,13	180,46	4,23%
<i>DV</i>	1226,48	987,82	-19,46%
<i>Ultimes</i>	969,14	1040,4	7,35%
<i>Gravats</i>	927,96	713,71	-23,09%
<b>TOTAL</b>	<b>4047,48</b>	<b>3677,3</b>	<b>-9,15%</b>



On remarque que les tonnages de bois, ferraille et cartons sont quasiment identiques entre avant et après les barrières. On remarque que les déchets verts et les gravats subissent une très forte baisse (près de 20%).

Cependant, les Déchets Non Recyclables augmentent (+7%), alors que la fréquentation des sites diminue. On peut supposer que les usagers mutualisent les apports afin de limiter leur déplacement vers nos déchèteries.

#### 1.2.4. Collectes des vêtements

La Communauté de communes a passé une convention de partenariat avec l'association le RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées.

Des points d'apport volontaires sont répartis dans les communes et sur les déchèteries.

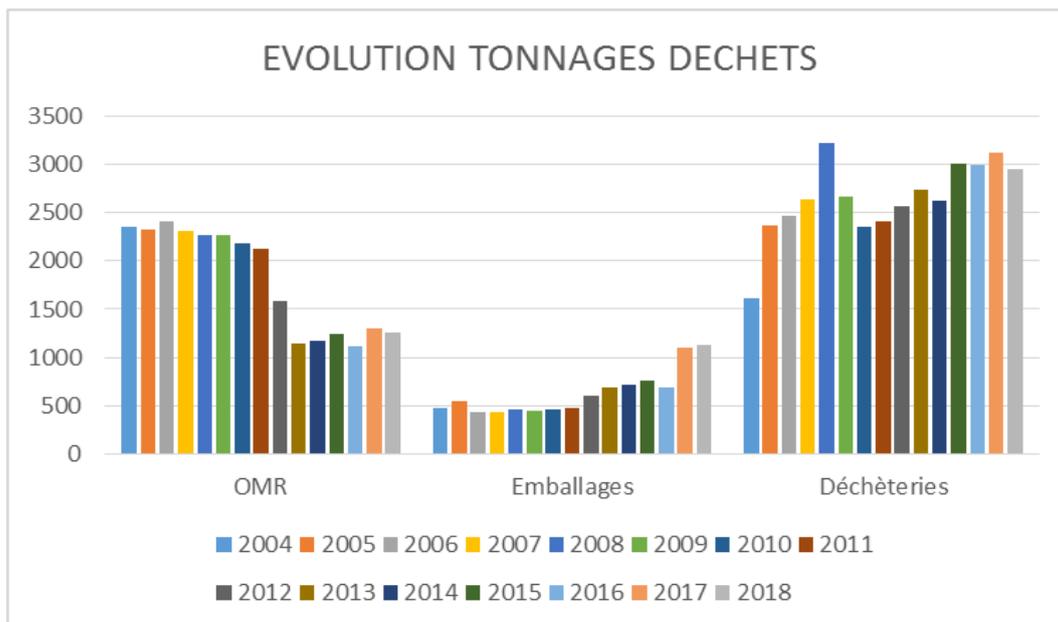
**Tonnage collecté en 2018 = 48.68 tonnes**  
**Soit 4.12 kg/habitants desservis**

Les tonnages collectés sont triés sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

On remarque une forte hausse comparée à 2017 : +4.33T

### 1.3. EVOLUTION DES COLLECTES

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OMR	2348,6	2318,9	2404,8	2310,1	2269,4	2265,7	2176,4	2120,3	1579,5	1149,9	1173,1	1250,25	1118,92	1301,54	1261,88
Emballages	483,4	540,7	438,5	427,5	465,7	442,6	465,8	479,1	605,8	690,9	721,8	760,19	694,27	1099,62	1123,64
Déchèteries hors gravat	1612,9	2370,2	2463,5	2635	3221,5	2660,2	2358,2	2408,9	2571,1	2731,1	2628	3003,4	2998,21	3119,52	2953,69
<b>TOTAL</b>	<b>4444,9</b>	<b>5229,8</b>	<b>5306,8</b>	<b>5372,6</b>	<b>5956,6</b>	<b>5368,5</b>	<b>5000,4</b>	<b>5008,3</b>	<b>4756,4</b>	<b>4571,9</b>	<b>4522,9</b>	<b>5013,84</b>	<b>4811,4</b>	<b>5520,68</b>	<b>5339,21</b>



## **1.4. LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES**

*5 339.21 tonnes de déchets collectés (hors gravats)*

### *1.4.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)*

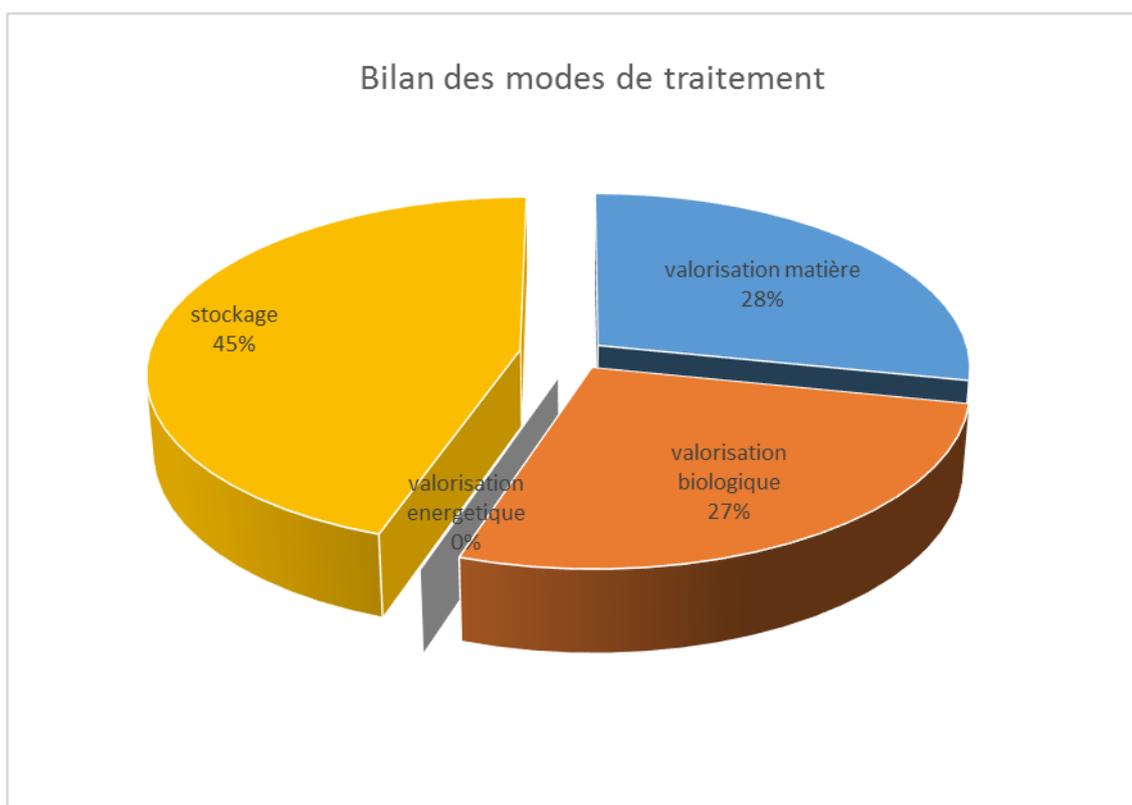
Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballage en métaux ferreux	Centre de Tri Ruffey les beaune	21- Ruffey les beaune
Déchets d'emballages en aluminium	Centre de Tri Ruffey les beaune	21- Ruffey les beaune
Déchets d'emballages en verre	Recyclage Verre - SGE Chalon sur Saône	71 - Chalon-sur-Saône
Déchets d'emballages en papier ou carton	Centre de Tri Ruffey les beaune	21- Ruffey les beaune
Déchets d'emballages en carton complexe	Centre de Tri Ruffey les beaune	21- Ruffey les beaune
Journaux et magazines	Tri de textiles - le Relais Bourgogne	71 - Crissey
Déchets d'emballages en matières plastiques	Centre de Tri Ruffey les beaune	21- Ruffey les beaune
Déchets textiles	Tri de textiles - le Relais Bourgogne	71 - Crissey
Ordures ménagères résiduelles	Cet2 Chagny	71 - Chagny

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Refus de tri	Cet2 Viriat - Organom	01 - Viriat

#### 1.4.2. Destination des déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Petits déchets chimiques en mélange	Collector-Mornant	Dept 69
Déchets de métaux ferreux	Centre de Tri Chalon-sur-saône - Desplat Ets	71 - Chalon-sur-Saône
Déchets de papiers et cartons	Centre de Tri Chalon-sur-saône - Desplat Ets	71 - Chalon-sur-Saône
Déchets textiles	Tri de textiles - le Relais Bourgogne	71 - Crissey
Déchets de bois	Plate-forme de Compostage Granges - Véolia Propeté Valest - Granges	71 - Granges
Equipements électriques et électroniques hors d'usage	Eco-phu Derichebourg	Dept 71
Encombrants ménagers divers	Cet2 Chagny	71 - Chagny
Piles électriques usagées	Corépile	Dept 75
Déchets verts	Plate-forme de Compostage Granges - Véolia Propeté Valest - Granges	71 - Granges
Peintures, vernis, colles	SOLAMAT – Fos/Mer	Dept 13
Déchets de produits agro-chimiques	SOTRENOR	Dept 62
Solvants usés	SOLAMAT	Dept 13
Pneus	Epur – Macon	Dept 71
Déchets de construction et de démolition	CARME - Sennecey	Dept 71
Lampes et tubes fluorescents	Récylum	75 -Paris

### 1.4.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)



### 1.4.4. Informations complémentaires

A partir de janvier 2015, l'unité de traitement de méthanisation de Chagny a été mise en activité. Les OMr de notre territoire sont donc méthanisés et compostés (48% de nos OMr totales sur 2016).

Mois	Quantité en tonne enfouis	Quantité en T méthanisé	TOTAL Tonnage SMET
Janvier	57,32	52,92	110,24
Février	48,81	45,05	93,86
Mars	5,56	51,28	56,84
Avril	53,22	49,12	102,34
Mai	62,86	58,02	120,88
Juin	56,18	51,86	108,04
Juillet	60,85	56,17	117,02
Août	65,6	71,06	136,66
Septembre	48,36	52,4	100,76
Octobre	55,83	51,53	107,36
Novembre	55,7	51,42	107,12
Décembre	60,3	40,46	100,76
<b>TOTAL</b>	<b>630,59</b>	<b>631,29</b>	<b>1261,88</b>

## ***2. DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES***

---

### **2.1. PREVENTION ET COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS**

#### **Mesures engagées**

Depuis 2011, la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne est engagée dans un Programme de Prévention des déchets. Ce dernier s'est terminé en décembre 2017. Cependant, à son échelle, le territoire continue ses actions de réduction des déchets, à son échelle.

#### **Actions de communication**

- *Actions de communications menées sur les déchets*
  - Edition 1 fois par an d'un journal intercommunal avec une page sur les déchets
  - Insertion d'articles dans journaux municipaux et locaux
  - Distribution de plaquettes d'information
  - Organisation de journées d'information : jardinage au naturel/ gaspillage alimentaire/ménage écologique
  - Organisation d'actions dans les écoles: tri + prévention
  - Site internet avec pages dédiés aux déchets
  - Animations en déchèteries : compostage et paillage

#### **Actions de prévention**

- Réalisation d'animation pour la réalisation de cosmétique maison
- Réalisation d'animation sur le ménage écologique
- Distribution d'autocollant Stop Pub, 40% de foyers utilisant le Stop pub
- Continuité de la collecte des barquettes de portage de repas
- Suivi des actions de compostage collectif
- Participation à la Foire aux plantes
- Prêt des gobelets réutilisables
- *Actions avec les acteurs économiques*
  - Valorisation des déchets de cantine par le compostage
  - Création d'un relais de l'épicerie sociale dans le relais de services publics de Sennecey le Grand

#### **Actions visant à réduire les flux**

- *Compostage domestique*
  - Existence d'opérations de compostage domestique depuis 2012
  - 730 composteurs installés dont 30 installés dans l'année
  - Mise en place d'un suivi de l'opération prévu à partir de 2012
  - Un maître composteur au sein de votre collectivité
  - 6 opérations de compostage de proximité avec une cinquantaine de foyers participants.

## **2.2. LES INDICATEURS FINANCIERS**

### *2.2.1. Le budget déchets 2018*

Les dépenses de fonctionnement du budget déchets 2017 de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » s'élève à plus d'1 400 000 €

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 312 362.39€
Recettes	1 375 189.22€
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	66 793.91€
Recettes	79 726.38€

Evolution du budget sur les deux dernières années :

<b>Réalisé 2017</b>	<b>Réalisé 2018</b>
1 782 970,00 €	1 379 156,00 €

Cette forte baisse s'explique principalement aux mouvements de personnel sur d'autres services et à la mise en place des barrières automatiques

Les frais de personnel et la collecte des déchets représentent une grosse part de ces dépenses de fonctionnement et la Redevance incitative permet de couvrir une partie de ces dépenses.

### *2.2.2. Compte de résultat 2018*

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	98 319,00
	Réalisé :	66 793,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	98 319,00
	Réalisé :	79 276,38
	Reste à réaliser :	1 810,00
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	1 383 613,00
	Réalisé :	1 312 362,39
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 383 613,00
	Réalisé :	1 375 189,22
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		12 482,47
Fonctionnement :		62 826,83
Résultat global :		75 309,30

### 2.2.3. Matrice 2018

Cette matrice est en cours de validation auprès de l'ADEME, sitôt l'ensemble des données validées, elle sera envoyée aux membres du Conseil Communautaire et annexée au présent rapport

### 2.2.4. La redevance incitative

Les tarifs de cette redevance incitative étaient les suivants :

	Usager sans bac	40L	80L	120L	180L	240L	360L	660L
Prix de l'abonnement annuel	111,48	135,24	145,56	154,08	168,12	181,8	428,64	844,92
Prix d'une levée supplémentaire		1,44	2,14	2,85	3,90	4,94	6,70	12,31

A titre indicatif, on observe que la majorité des bacs ont été présentés entre 8 et 13 fois, ce qui n'entraîne que peu de levées supplémentaires sur l'année suivante.

Nombre de sortie	Nombre de bac										
1	158	11	688	21	64	31	22	41	5	51	4
2	86	12	628	22	57	32	10	42	10	52	3
3	110	13	285	23	58	33	16	43	8		
4	145	14	227	24	38	34	7	44	6		
5	172	15	191	25	43	35	8	45	10		
6	217	16	149	26	43	36	3	46	11		
7	272	17	148	27	34	37	4	47	8		
8	352	18	104	28	25	38	7	48	9		
9	379	19	101	29	22	39	7	49	8		
10	546	20	70	30	20	40	6	50	4		

Soit 68 861 levées sur 2018, pour notre territoire.

On remarque également que les gros bacs (660L et 360L) sont ceux ayant le plus fort taux de présentation. Cela peut s'expliquer par le fait que ces bacs sont destinés aux professionnels produisant beaucoup de déchets.